



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service communication**

ARRÊTÉ N° 244 du 10 février 2022
relatif à la publication des annonces judiciaires et légales
dans le département de La Réunion pour l'année 2022

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 relative aux annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de La Réunion,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté n°3744 du 30 décembre 2020 relatif à la publication des annonces judiciaires et légales dans le département de La Réunion pour l'année 2021, modifié par l'arrêté n°341 du 1^{er} mars 2021 est abrogé.

ARTICLE 2

Est publiée comme suit, pour l'année 2022, la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, le code de procédure pénale, le code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats.

Publication de presse quotidienne

Le Quotidien de La Réunion

1 rue Lislet Geoffroy
97490 SAINTE-CLOTILDE

Le Journal de l'Île de La Réunion

Centre d'Affaires Gamma Cadjee
62 boulevard du Chaudron
97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX

Publication de presse hebdomadaire

Télémag +

Bureau A805
62 boulevard du Chaudron
Centre Cadjee
97490 SAINTE-CLOTILDE

Service de presse en ligne

Imaz Press

12 rue Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS

Zinfos 974

1 F rue de la Martinique ZAC Foucherolles
97490 SAINTE-CLOTILDE

Clicanoo

Centre d'Affaires Gamma Cadjee
62 boulevard du Chaudron
97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX

Le Quotidien de La Réunion

1 rue Lislet Geoffroy
97490 SAINTE-CLOTILDE

ARTICLE 4

Le directeur de cabinet du préfet de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 10 FEV. 2022

